

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 AVRIL 2026 - 18H30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Eric FONTANARAVA, Maire de Lauris.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FONTANARAVA Eric, MONTENOIS Isabelle, LESPAGNOL Nicolas, TERRIS Vanessa, FALIP Jean-Marie, LASSERON Vanina, MALOSTO Jean-Pierre, GOUVERT-BANKS Danielle, MOULIN-BERGER Colette, TABARANT Michel, BORNE Philippe, DERNIS Thierry, DURAND-TORNARE Florence, TRAVERT Philippe, ROUX Hélène, POINTU Fabrice, ZIEGLE Nicolas, COLOMBO Dominique, JAMGOTCHIAN Jean-Claude, ROSSIGNOL Rachel, BERNAERT Julien, BERNARD Céline.

Ont donné procuration : M. LARRIVE Gérard à M. FONTANARAVA Eric, Mme GIAUME Marie-Christine à Mme MOULIN-BERGER Colette, Mme MURET Jane à Mme ROUX Hélène, Mme CAUCHI Elisabeth à Mme LASSERON Vanina, M. PERRIN Stéphane à M. BERNAERT Julien.

Absents excusés : Aucun.

Absents : Aucun.

A - Approbation du compte rendu de réunion du conseil municipal du 16 avril 2026

Adopté à la majorité,

POUR : 25

ABSTENTION : 2 (Mme COLOMBO et M. JAMGOTCHIAN)

B - Délibérations :

1. Budget Primitif 2026 - Vote du taux des contributions directes.

Rapporteur : Jean-Marie FALIP

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les taux d'imposition des contributions directes pour 2026. Les taux proposés seront les suivants :

- **Taxe Foncière bâtie** : 33.75 %
- **Taxe Foncière non bâtie** : 36.24 %
- **Taxe d'habitation Résidences secondaires** : 16.40 %

Sur la base de ces taux d'imposition, le produit des contributions directes pour l'exercice 2026 sera de 2 415 066 €.

Adopté à la majorité,

POUR : 25

CONTRE : 1 (Mme COLOMBO)

ABSTENTION : 1 (M JAMGOTCHIAN)

2. Budget Primitif 2026- Subventions aux coopératives scolaires.

Rapporteur : Isabelle MONTENOIS

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire.

Le montant prévisionnel des subventions aux coopératives scolaires inscrit au BP 2026 s'élève à **7 429.00 €**, la répartition est la suivante :

- Montant versé par enfant : 23€

- Coopérative scolaire école maternelle : 97 enfants x 23 € = 2 231.00 €
- Coopérative scolaire école élémentaire : 226 enfants x 23 € = 5 198.00€

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire.

Adopté **L'UNANIMITE**

3. Budget Primitif 2026- Subvention à l'ASA de Lauris (Association Syndicale Autorisée des cours d'eau réunis et de la Durance de Lauris).

Rapporteur : Jean-Marie FALIP

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir valider le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASA de Lauris pour l'année 2025, subvention d'un montant de **20 660 €**.

Cette subvention permettra de financer en partie les travaux de curage et de nettoyage des canaux d'irrigation gérés par l'ASA de Lauris

Adopté **L'UNANIMITE**

4. Délibération présentant l'état annuel des indemnités des élus

Rapporteur : Eric FONTANARAVA

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'état retrace les indemnités de toutes natures perçus par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- Au sein du conseil municipal et du conseil communautaire,
- Au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural.

Il est donc présenté au Conseil Municipal, l'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2025.

Adopté **L'UNANIMITE**

5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal.

Rapporteur : Jean-Marie FALIP

Lors de l'établissement du budget, il est possible de prévoir un autofinancement qui permet de financer, pour partie, les dépenses de la section d'investissement.

L'exécution budgétaire du virement n'intervient qu'après constatation au compte administratif d'un excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu, la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement.

Après constatation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie : soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement présente un excédent de 360 246.17€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce résultat au besoin de financement de la section d'investissement en totalité soit **360 246.17€ au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés.**

Adopté à la majorité,
POUR : 26
CONTRE : 1 (Mme COLOMBO)

6. Délibération validant le budget primitif 2026 de la commune.

Rapporteur : Jean-Marie FALIP

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir valider le budget primitif 2026 joint à la présente note de synthèse.

Les équilibres prévisionnels du BP 2026 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses prévisionnelles : 4 565 800.00 €
 - Recettes prévisionnelles : 4 565 800.00€

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses prévisionnelles : 920 422.17 €
 - Recettes prévisionnelles : 920 422.17 €

Adopté à la majorité,
POUR : 26
CONTRE : 1 (Mme COLOMBO)

C - Questions diverses :

Escalier du château - Cour des créateurs :

Monsieur le Maire précise que l'escalier est temporairement fermé par arrêté, le temps de faire procéder à une expertise par un architecte du patrimoine. Cette étude a pour objet de définir la démarche à adopter pour le relevé détaillé, le suivi de l'évolution des désordres observés sur l'escalier extérieur, ainsi que pour l'élaboration d'un programme de travaux de réparation adapté. Cette étude devrait débuter dans les semaines à venir.

D'autres désordres structurels ont également été relevés sur l'escalier et le mur entre la deuxième et la troisième terrasse. Cet espace public va également être temporairement fermé par arrêté du Maire.

Délégation de fonction des adjoints et conseillers municipaux :

Monsieur le Maire procède à la lecture des délégations de fonctions attribuées aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux. La liste de ces délégations sera annexée au présent procès-verbal.

PLU :

Mme Gouvert-Banks précise que le dossier PLU, en phase d'approbation avant les élections municipales après presque 10 années d'étude et de travail, va être proposé de nouveau à l'approbation du Conseil Municipal, en y intégrant quelques modifications mineures. La commune étant actuellement sous le régime du RNU, il convient de doter la commune d'un PLU dans les meilleurs délais.

Cette approbation sera proposée en début d'été avec deux délibérations concomitantes : une délibération d'approbation du PLU et une délibération portant modification du PLU.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h20

Le secrétaire de séance,
Vanessa TERRIS



Publié le 30/04/2026

Le Maire,
Eric FONTANARAVA



Tableau des délégations

Commune de Lauris

N°	Fonction	Nom et Prénom	Délégation
1	Maire	FONTANARAVA Eric	-
2	1er Adjoint	LARRIVE Gérard	Transition écologique, l'agriculture et l'alimentation et le pilotage des grands projets
3	2ème Adjoint	MONTENOIS Isabelle	Solidarité, enfance et éducation
4	3ème Adjoint	LESPAGNOL Nicolas	Jeunesse, sport et vie associative
5	4ème Adjoint	TERRIS Vanessa	Qualité des services et ressources humaines
6	5ème Adjoint	FALIP Jean Marie	Finances et prospective
7	6ème Adjoint	LASSERON Vanina	Culture, patrimoine, attractivité et communication
8	7ème Adjoint	MALOSTO Jean Pierre	Relations extérieures et à la vie citoyenne
9	8ème Adjoint	GOUVERT-BANKS Danielle	Urbanisme, aménagement de l'espace et politique du logement
10	Conseiller Municipal	MOULIN-BERGER Colette	Environnement, biodiversité et cause animale
11	Conseiller Municipal	TABARANT Michel	Évènementiel et vie local (dont animation des marchés)
12	Conseiller Municipal	BORNE Philippe	Qualité des espaces publics en milieu urbain et naturel
13	Conseiller Municipal	GIAUME Marie Christine	Tourisme responsable et jumelages
14	Conseiller Municipal	DERNIS Thierry	Voirie, bâtiments communaux et référents forêt
15	Conseiller Municipal	DURAND-TORNARE Florence	Participation citoyenne
16	Conseiller Municipal	TRAVERT Philippe	Marchés publics et contrats de sous-traitance (hors aspects techniques)
17	Conseiller Municipal	ROUX Hélène	Gestion des risques et sécurité
18	Conseiller Municipal	MURET Jane	Santé, prévention et accès aux soins
19	Conseiller Municipal	CAUCHI Elisabeth	Ainés et emploi
20	Conseiller Municipal	POINTU Fabrice	Développement économique, commerce et artisanat local
21	Conseiller Municipal	ZIEGLE Nicolas	Mobilité et accessibilité, numérique et nouvelles technologies
22	Conseiller Municipal	COLOMBO Dominique	
23	Conseiller Municipal	JAMGOTCHIAN Jean-Claude	
24	Conseiller Municipal	PERRIN Stéphane	
25	Conseiller Municipal	ROSSIGNOL Rachel	
26	Conseiller Municipal	BERNAERT Julien	
27	Conseiller Municipal	BERNARD Céline	

Lauris, le 21 avril 2026